

Droit économique

Agent commercial

- La différence entre un contrat d'agence commerciale et une convention de courtage, Cass. 9 décembre 2022, [C.21.0469.N](#), [ECLI:BE:CASS:2022:CONC.20221209.IN.2](#).

Assurances

- La portée de l'obligation de limiter son dommage prévue à l'article 75 de la loi du 4 avril 2014 relative aux assurances, Cass. 12 mai 2022, [C.20.0587.N](#), [ECLI:BE:CASS:2022:CONC.20220512.IN.4](#) ;

- Le simple refus de couverture de l'assureur n'est pas une raison indépendante de sa volonté qui empêche la clôture de l'expertise ou l'estimation des dommages, Cass. 9 septembre 2022, [C.21.0461.N](#), [ECLI:BE:CASS:2022:CONC.20220909.IN.6](#) ;

- La sanction prévue à l'article 121, § 7, de la loi du 4 avril 2014 relative aux assurances trouve seulement à s'appliquer lorsque le retard de paiement de l'assureur est imputable à sa faute ou à sa négligence, Cass. 9 septembre 2022, [C.21.0461.N](#), [ECLI:BE:CASS:2022:CONC.20220909.IN.6](#).

Autres conclusions en droit économique

- La différence entre un prêt et une ouverture de crédit, Cass. 3 février 2022, [C.21.0121.N](#), [ECLI:BE:CASS:2022:CONC.20220203.IN.3](#) ;

- Quelques éléments qui composent un signe portant prétendument atteinte à une marque déposée en tant que marque, Cass. 28 avril 2022, [C.20.0091.N](#), [ECLI:BE:CASS:2022:CONC.20220428.IN.5](#) ;

- Le délai accordé pour l'exécution de la condamnation principale et le délai pendant lequel, selon la décision du juge, l'astreinte n'est pas encourue, Cass. 2 septembre 2022, [C.21.0396.N](#), [ECLI:BE:CASS:2019:ARR.20190409.2](#) ;

- Cour des marchés et méthodologies tarifaires dans le secteur de l'énergie (électricité et gaz) : critères et principe général dit de bonne administration, Cass. 22 décembre 2022, [C.22.0082.F](#), [ECLI:BE:CASS:2022:CONC.20221222.1F.3](#).